

AVANT-PROPOS

I

DÉDICACE

A SON HONNEUR,

L'HONORABLE AUGUSTE-RÉAL ANGERS, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, etc., etc., etc.

EXCELLENCE,

“ L'Association des Régistrateurs de la province de Québec ” est heureuse de saluer dans la personne du Haut-Représentant de SA MAJESTÉ, à Québec, un magistrat éminent et un jurisconsulte distingué.

C'est à ce double titre qu'Elle désire se rapprocher d'avantage du Lieutenant-Gouverneur, le protecteur naturel des droits publics et surtout des officiers qui en sont les conservateurs.

De tous les officiers civils, *seul* le Régistrateur est laissé à ses propres forces, comme gardien fidèle des intérêts les plus précieux de la société, au point de vue de la propriété.

Comme conservateur des privilèges et hypothèques, la mission du Régistrateur est tellement importante, qu'il lui faut recourir aux études sérieuses de la loi et des conventions, pour en bien saisir les secrets et en interpréter sûrement le sens.

Guidés par ces motifs, les Régistrateurs de cette province, du moins la grande majorité d'entre eux, se sont réunis en association de secours mutuels, et ont adopté une “ CONSTITUTION ” et des règles et règlements destinés à rétablir cette uniformité d'action sans laquelle les intérêts publics ne sauraient être sauvegardés.

Votre digne prédécesseur a bien voulu accorder à notre association, son bienveillant patronage, en acceptant la dédicace de l'*Annuaire* que nous publions chaque année ; et jugeant des progrès faits depuis sa fondation, M. Masson voulut bien nous encourager.